

Au regard de l'évolution des systèmes sécuritaires, comment les acteurs de la sécurité privée et publique perçoivent-ils la notion de partenariat (PPP) et comment cela impacte-t-il la mise en place de ces partenariats ?

Auteur : Maes, Hélène

Promoteur(s) : Seron, Vincent

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26509>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Entretiens

Entretien 7

ABSTRACT — *Entretien non prévu, interrompu vers la moitié donc abrégé. Interviewé: Lieu : Rue Natalis* Durée: 30min44

Tag cloud

avantage de la sp¹ avantage ppp¹ chacun chez soi² confiance¹ différence avec sp¹ **échange**
d'informations³ élargissement des compétences²
éléments clés d'un bon ppp⁴ entente bonne² formation
ok¹ forme de ppp : technologique¹ inconvénient ppp¹ législation claire et bonne¹ législation ok mais pb de frustration des
agents¹ **limites à l'armement selon l'objectif**² non à l'armement¹ police doit conserver son
monopole de la violence¹ ppp: complémentarité¹ **terrorisme -> sp a un rôle de prévention**²



Transcription – Entretien 7

Interviewer : « Donc voilà, donc c'est enregistré. Si vous voulez changer votre consentement à un moment donné, n'hésitez pas, tout est possible. Donc moi, j'étudie les partenariats sécurité privée - sécurité publique. Je fais ça par des entretiens avec des acteurs de terrain, donc voir ce qu'ils pensent de la chose et je recueille les opinions. Voilà ».

Interviewé : « Et vous faites ça dans quel cadre ? »

Interviewer : « Mon TFE, mon mémoire ».

Interviewé : « Ok, d'accord ».

Interviewer : « Donc est-ce que vous pourriez commencer par expliquer votre parcours professionnel et votre statut et job actuel ? »

Interviewé : « Actuellement, je suis commissaire de police, je suis responsable du service ordre public et planification d'urgence au sein de la zone de police de Liège. Donc mon service s'occupe de l'ensemble des événements qui se déroulent sur le territoire de la ville sport, manifestations revendicatives, récréatives, protocolaires, et cetera, et cetera. Donc ça fait une petite dizaine d'années que je fais ça ici, au sein de la zone de Liège. Alors moi, j'ai travaillé à Bruxelles, je suis rentré à la gendarmerie. Sur la fin de la gendarmerie parce que je suis encore jeune. Mais donc voilà, j'ai beaucoup évolué en police administrative et en service d'intervention ».

Interviewer : « Juste, est-ce que vous pourriez me redire votre nom et votre prénom ? »

Interviewé : « Oui, XXX. »

Interviewer : « Comme ça, c'est pour moi après transmettre la liste à Monsieur. Donc d'abord, pour vous, quels sont les principaux éléments qui différencient le secteur public de la sécurité du secteur privé ? »

Interviewé : « La finalité. Le secteur privé, il va avoir quand même une finalité pécuniaire que nous n'avons pas. Donc toute société privée a un intérêt à faire des du profit, évidemment, que ce soit quel que soit le domaine dans lequel ils travaillent. Effectivement, la finalité est toute différente ».

Interviewer : « Donc ça, c'est la principale différence ? »

Interviewé : « Pour moi, oui. En termes de finalité globale, quand on travaille ensemble, évidemment, on a l'objectif de que tout fonctionne et que tout soit OK. Mais de prime abord, quand on parle privé-public, la différence, c'est ça. Le public, ça coûte, le privé, ils veulent que ça rapporte entre guillemets. Alors que ça fonctionne ou ça ne fonctionne pas, c'est autre chose. Quel que soit le secteur, il n'y a pas une entreprise privée qui vous dira qu'elle va faire que des pertes. Ce serait étonnant ».

Interviewer : « Et comment est-ce que vous percevez concrètement ces différences, donc cette différence majeure sur le terrain ou dans votre travail quotidien ? »

Interviewé : « Alors, il y a une répartition et on... il y a un lobbying important de la sécurité privée qui essaie de travailler de plus en plus sur tous les événements et tous types d'événements. Ils le font déjà dans des domaines, même armés, etc. Depuis de très nombreuses années, on sent qu'il y a plus de moyens chez eux dans le cadre du développement, notamment tout ce qui est technique. Bien entendu, c'est un partenariat très important entre le public et le privé. Je pense que le public doit garder le monopole de la violence, même si ça peut se discuter avec les médecins, etc. Voilà. Mais oui, je pense qu'un service public fort, c'est important. Et ne pas tomber dans d'autres modèles de sécurité dans d'autres pays qui fonctionnent. Finalement, c'est le plus riche qui a tout et le pauvre, il n'aura rien au sens large ; pas la personne, mais l'institution au sens large. Ça, c'est important. Donc ça, on doit travailler en partenariat. Chacun doit garder ses compétences. Et il y avait quelques années, un lobbying assez important des sociétés de sécurité privée pour travailler de plus en plus sur la voie publique. Ils ont un peu fait marche arrière, je pense, en tout cas des derniers contacts. Et ils développent plus tout ce qui est effectivement technique, drone, IA, parce que c'est un mode plus qu'à la mode d'ailleurs. Mais je pense que la technique ne remplacera jamais l'humain dans ce domaine. C'est bien de détecter, mais il faut quand même travailler sur ce qu'on a détecté ».

Interviewer : « D'accord. Donc voilà. Ok. Et comment est-ce que vous percevez un élargissement des compétences de la sécurité privée ? »

Interviewé : « C'est-à-dire ? »



Interviewer : « On a vu au travers de différentes lois qu'on a donné un peu plus de compétences à la sécurité privée. Bien que maintenant, ils demandent un peu moins d'être sur le public, ils demandent toujours un peu plus d'autres choses. Comment est-ce que vous percevez ça ? »

Interviewé : « Il n'y a pas de bien ou de mal, c'est un intérêt général qui doit être promu. Mais encore une fois, il faut regarder ça avec le prisme... Enfin, le passé, pardon, à travers le prisme de l'intérêt financier final. L'entreprise, elle doit être rentable. Nous, on n'est pas rentable, encore une fois, on coûte des sous. Donc ouais, c'est bien de développer plein de domaines et ils travaillent et ils sont très compétents dans plein de domaines et c'est fantastique et merveilleux. Mais tout ce qui est utilisation de la contrainte, utilisation, maîtrise, enfin au sens large, je pense que ça doit rester public et on doit garder un service public fort au profit de la population. chacun chez soi D'accord, ça c'est important. Et oui, eux, ils ont un intérêt de reprendre des parts de marché, de reprendre des postes. Alors, est-ce que ça soulage ou pas la police ? Ça, c'est tout un débat et toute une question. Est-ce que parce que la police n'est pas capable de le faire, on prend la sécurité privée ou est-ce que la sécurité privée est une plus-value pour libérer des policiers ? C'est pas la même démarche intellectuellement. La police ne le fait plus, donc on va étendre la loi pour que ce soit quelqu'un d'autre qui le fasse. Pourquoi est-ce que la police ne le fait plus ? Parce qu'elle n'a plus les moyens, parce qu'on ne lui donne pas les moyens, parce qu'elle n'a plus envie, parce que l'action policière est importante aussi. Tous ces éléments-là doivent rentrer dans la balance pour pouvoir dire : "Oui, on donne cette partie-là à la sécurité privée." Parce que ça doit être un appui à la police et pas la police qui se décharge de tâches qu'elle n'a plus envie de faire parce qu'elle n'a plus les moyens, etc. Ça, pour moi, c'est important aussi dans le cadre de cette répartition des tâches sécuritaires sur le territoire du royaume ». élargissement des compétences

Interviewer : « Et vous pensez que cette répartition, elle se base suffisamment sur ces éléments ? »

Interviewé : « À mon sens, non, puisque même en termes de police, la réflexion, elle est forte. On va déléguer ça à la sécurité privée, en tout ou en partie, en modifiant ou pas un arrêté royal ou plusieurs. Mais c'est enfin voilà, je ne suis pas un grand un grand fan de ce genre de choses. Encore une fois, j'en reviens à la voie publique et on fait pour certains événements, on privatise une portion de voirie. Mais oui, mais quid des riverains, quid des entreprises, quid des commerces, quid de tout ce qui est médical ? Enfin voilà, comment est-ce qu'on gère ça ? Est-ce que la sécurité privée va prendre en main des rues complètes, des quartiers complets ? Parce que c'est un bien fait pour la police, un bien fait pour la société privée, un bien fait pour la société au sens large. Ça ne me regarde pas, mais il faut être attentif à ces choix stratégiques très importants pour une société globale. élargissement des compétences Ça veut dire que si ça existe déjà des rues qui sont privatisées, notamment à Bruxelles, donc plus on sera riche, plus on pourra se permettre d'avoir de la sécurité privée dans nos rues puisque la zone aura été privatisée. Et puis comment est-ce qu'on vit de manière générale ? Donc encore une fois, la société, ils ont intérêt à fonctionner comme ça. Plus ils ont de contrat et mieux ce sera, évidemment ».

Interviewer : « D'accord ».

Interviewé : « Donc moi je viens d'un monde où on était autonome en tout et que les bâtiments étaient gardés par des policiers. Maintenant, c'est la sécurité privée qui le fait, pour la défense notamment. Avantages, inconvénients, avantage, c'est que quand il y a un absent, il est remplacé directement puisque le contrat implique que si je dois engager, moi comme société privée, cette personne, je dois fournir cette personne à mon client. Les policiers, quand ils sont absents, voilà, il y a d'autres missions, on ne pourra peut-être pas. Ou si on assure cette mission-là, on n'assure pas autre chose. avantage de la sp

Donc oui. La balance est toujours très difficile à trouver ».

Interviewer : « Ok, là je saute vite fait une ou deux questions pour rebondir sur ce que vous venez de dire. Quand on pense aux partenariats, du coup, on pourrait mettre en évidence l'intérêt de ces partenariats, c'est aussi la flexibilité qu'ont ces agences alors que vous n'avez pas forcément ? »

Interviewé : « Je ne sais pas. Est-ce qu'elles sont aussi flexibles que ça ? Je n'en suis pas sûr. Je ne suis pas certain. Quand on demande pour certains événements, quand vous avez un ou 2 agents de sécurité privés, OK. Si vous en demandez 150, est-ce qu'ils ont la capacité d'en fournir 150 d'un coup ? Je sais pas. Et là, ça ne c'est pas moi qui vais pouvoir répondre. La flexibilité en fonction des



missions ou comment c'était, où est-ce qu'on s'arrête? Il y a certaines sociétés de sécurité qui ont un double statut, il y a l'agent de gardiennage, mais il y a aussi le steward de parking. Donc ils étendent le panel des possibles. Mais là aussi, on joue un peu sur la limite. Le gardien de parking ou le steward de parking, il va faire de la surveillance dans un parking public ou privé parce qu'ils ont été privatisés à un moment donné. Est-ce qu'ils ont cette flexibilité-là? Ça, vous savez mieux que moi. Vous avez rencontré des entreprises, donc ils vont vous dire que oui, parce que c'est dans leur intérêt, évidemment, pour avoir travaillé et collaboré avec pas mal de sociétés privées, on a déjà eu des cas où le nombre d'agents n'étaient pas là. Donc contractuellement, c'était prévu avec le client. Le client, il vient en réunion de sécurité, en réunion de sécurité, les choses sont établies. Il n'appartient pas à la police de dire combien d'agents de sécurité il faut. Par contre, on peut dire combien de missions doivent être effectuées. Donc s'il y a 15 portes, on veut que les 15 portes soient gardées, ben voilà. À eux d'estimer si c'est un agent ou deux agents par porte. Voilà, moi je veux que les quinze portes soient gardées. Si en arrivant dans la prestation, ils ont la capacité de garder que cinq portes : Un, la flexibilité n'y est pas. Deux, il faut encore faire remonter l'information. Donc le client qui est l'organisateur d'événements, il est en défaut. Toute la sécurité est mise à mal, etc. Ça fait un peu effet boule de neige sur les emmerdements, si vous me passez l'expression ».

Interviewer : « Pas de souci. Et est-ce qu'on pourrait relier ça à un manque de professionnalisation du secteur ou ce n'est pas une critique qui est...? »

Interviewé : « Moi, je n'ai pas à juger de la professionnalisation de la sécurité privée. Je sais qu'ils ont des formations et qu'elles sont de qualité. En tout cas, ça en a l'air. La difficulté de recrutement, moi je ne peux pas répondre non plus pour eux, même si de manière informelle, j'ai discuté avec certains responsables, ça c'est autre chose. Là aussi, vous êtes plus à même de répondre à votre question là-dessus. Moi, je n'ai pas à me prononcer sur la professionnalisation. Je pense qu'elle est là, que les formations sont là, qu'elles sont adaptées en fonction des missions qui sont effectuées ou qui seront effectuées au vu du nombre de compétences qu'ils ont. Si on demande pas la même chose à un opérateur, caméra au gars qui va garder l'entrée d'un bâtiment hyper sécurisé, armé ou un transporteur de fonds bien entendu. ^{formation ok} Donc voilà, je n'ai pas à remettre en cause ce genre de choses. Je ne me permettrai pas de faire ce genre de commentaire ».

Interviewer : « D'accord. Et quelle image avez-vous, vous et à travers votre fonction du secteur privé? »

Interviewé : « Alors moi, elle est bonne parce qu'on travaille... moi, je travaille que sur les événements, donc on je travaille souvent avec des membres de la sécurité privée, donc ça se passe toujours excessivement bien. Il y a toujours une intention positive de bien faire les choses. Ils font des propositions qui sont parfois très intéressantes au niveau technologique, comme je l'ai dit en entrée.

^{entente bonne} Maintenant, moi je j'attire l'attention, c'est bien de détecter. Mais il faut intercepter, il faut travailler, il faut détecter quelqu'un qui pénètre illégalement dans un périmètre. Ben oui, qu'est-ce qu'on en fait? On va chercher parce que voilà, c'est bien le radar, mais il faut autre chose. ^{Après, je} pense que ça peut être très complémentaire ensemble et les relations sont toujours bonnes. J'ai jamais eu de soucis avec une société de gardiennage ou un agent de sécurité qui disait ça, je veux pas faire ou ça sera X milliers d'euros en plus de plus. Moi, je ne m'occupe pas des contrats, donc c'est facile. ^{entente bonne ppp: complémentarité} Je n'ai jamais eu de problème vraiment là-dessus. C'est très confortable. Encore une fois, le regard de l'événement. Moi, je fais de l'événementiel ».

Interviewer : « Et que pensez-vous des lois qui régissent le secteur de la sécurité privée? »

Interviewé : « Pour moi, elle est claire. Je pense que la dernière était vraiment intéressante et a bien recadré tout. Elle est encore en constante évolution. ^{législation claire et bonne} Notamment, je participe à un groupe de travail pour la révision de la loi football, où il y a une proposition qui est faite d'étendre les compétences de la sécurité privée dans le cadre du football. Donc voilà, je pense que les textes, encore une fois, sont côté police, sont intéressants. À voir si au niveau sécurité privée, ils sont contents. Mais on étend quand même pas mal leurs compétences dans les arrêtés royaux, les choses sont claires. Ça m'intéressera de voir leur retour à eux et de lire votre travail pour voir comment eux, ils perçoivent cette législation très spéciale. En termes de police, les choses sont claires et c'est ce qui est important. Quelles sont les compétences des uns et des autres? Quelles



sont les limites des uns et des autres ? Et quand on se parle, ça fonctionne de toute manière. Donc l'objectif, c'est que l'événement se déroule bien. C'est ce qui se passe en planification d'urgence. On a chacun nos textes législatifs, on doit mettre tout ça ensemble pour que l'événement soit résolu ».

Interviewer : « Et certains participants, je vais dire de manière générale, mettent parfois en évidence une difficulté d'appliquer de manière assez stricte la loi sur le terrain et du coup, la loi ne sera pas forcément toujours représentative de la réalité ».

Interviewé : « Quelle partie de la loi, par exemple ? »

Interviewer : « Tout ce qui est. Quelqu'un m'avait donné comme exemple. C'était quoi ? C'était par rapport au chemin de fer. C'est encore un peu particulier. C'est encore une fonction spécifique. Mais c'était aussi par rapport aux fouilles, par exemple, de savoir les limites, vraiment qu'à un moment donné, on est légèrement, on dépasse légèrement sa limite, mais que la situation fait que c'est difficile de faire autrement ».

Interviewé : « Les textes de loi sont là pour être respectés. Vous demandez à un policier si on doit les respecter ? Je vous dis oui, évidemment. Encore une fois, pour moi, les choses sont claires. Si c'est une palpation de vêtement, c'est une palpation de vêtement, point. Si on ne peut pas aller au-delà, on ne peut pas aller au-delà. Securail, c'est encore un pan très spécifique dans le cas de la loi, mais ils peuvent déjà contraindre et mettre des menottes. Donc on est à un niveau au-dessus, au-dessus, est-ce qu'ils doivent fouiller à partir du moment où ils ont menotté quelqu'un ? Ben la loi dit que non, point. Donc les choses sont clairement établies. Moi, j'ai pas de souci avec ça. Après, on peut discuter sur la demi-heure, sur les 2 h. Effectivement, le texte là est assez rigoureux sur cette partie-là, mais globalement ça fonctionne. Je pense qu'il faut pas chaque... ils ne doivent pas, en tout cas, outrepasser leurs compétences. C'est important. Leurs compétences légales, on s'entend. Pour être dans le cadre, c'est crucial. Et pour prendre un exemple, pour le festival Les Ardentes, il y a un dispositif de sécurité privé qui est déployé. Je reviendrai sur ce point-là, en fonction. Parce que là, c'est un très grand nombre d'agents de sécurité qui viennent de plusieurs sociétés, je pense, en fonction de du métier habituel de l'agent de sécurité. Si l'agent de sécurité il est dans un aéroport ou si il fait de la surveillance d'un magasin, le type de fouille est-il est pas pareil, évidemment. Donc là, ça peut aussi engendrer de la frustration législation ok mais pb de frustration des agents parce que les festivaliers qui viennent

en short, t-shirt, bah ils ont fouillé comme à l'aéroport. Mais ouais, mais je vais avoir un spectacle, moi je vais avoir des musiques. Et à l'inverse, ils sont pas fouillés, ils vont se dire ouais mais quoi, y a les agents de sécurité, ils font rien. Donc la balance pour eux, c'est pas toujours facile non plus parce qu'on est pris dans une vision tunnel de mon boulot tous les jours, c'est de mettre de faire enlever les godasses à tout le monde et de X sur X personnes de passer un contrôle. Donc ouais, ça il faut être, il faut y être attentif. Je reviens à ce que je voulais dire. En matière de maintien d'ordre, de gestion négociée de l'espace public, en Belgique, l'organisateur, il est responsable de son événement. Donc la police, pendant des années, est allée à l'intérieur des événements pour assurer l'ordre public à l'intérieur et la sécurité intérieure. Depuis de très nombreuses années, la réforme principalement de la police, c'est terminé tout ça. Donc l'organisateur a à sa charge d'organiser la sécurité à l'intérieur. Sous la responsabilité et les conseils, et l'autorité administrative et de la police, Mais il doit engager son service d'ordre propre, un service d'ordre, un service de sécurité. Ça coûte vachement plus cher que quand c'était des policiers, parce que nous, on est encore gratos. La DA, ils se font payer, donc les pompiers, ils se font payer au quart d'heure. Le médical, il se fait aussi payer, la police, c'est encore gratuit. Donc effectivement, ça a aussi un impact important dans le cadre de ce travail des sociétés privées internes, au regard de l'événementiel. Alors je ne parle pas de transport de fonds et autres, c'est encore tout autre chose ».

Interviewer : « Très différent, oui. Oui. Ok, très bien. Et quels sont les éléments indispensables que vous pensez pour un bon partenariat ? »

Interviewé : « Alors, le facteur critique de succès absolu, c'est de se connaître. Je suis intimement convaincu et plus j'avance, plus c'est ça qui fonctionne éléments clés d'un bon ppp ».

Interviewer : « D'accord ».

Interviewé : « Les processus, voilà, c'est bien, il en faut-il faut travailler. La première victime de la guerre, c'est le plan qui a été établi avant. Mais le plan, il permet de préparer, d'avoir une ligne de



conduite, etc. Donc je pense qu'effectivement on se connaît. Donc comprendre les limites des uns et des autres, savoir que là, il peut-il ne peut pas, les conseiller correctement. Eux nous conseillaient aussi en disant nous, on peut mettre et avoir un appui et une interaction permanente. Des choses tout à fait basiques, très opérationnelles. On peut mettre un drone filaire à tel endroit, c'est privé, c'est pour vous et on partage des images. C'est des choses très basiques mais qui fonctionnent bien. Donc je pense que avoir une connaissance de la loi, oui, évidemment. Se connaître, évidemment. Avoir des limites claires avant l'événement pour être sûr que tout le monde bosse bien dans son cadre. éléments clés d'un

bon ppp On travaille ici beaucoup avec des coordinateurs de sécurité, donc c'est pas responsable de sociétés privées. Par contre, lui, il va prendre des plusieurs sociétés, voilà, il va sous-traiter, mais c'est lui qui va être le responsable de cette partie-là. Donc ce travail d'interaction permanent, il est essentiel. éléments clés d'un bon ppp Lui, il va dire voilà, j'ai un problème et lui, il est pris entre 2 feux. Il y a le côté financier, mon client, son client, il va lui dire bah je te donne X. X moins Y, ouais, mais j'ai besoin de Z et tu me donnes déjà X, j'en ai déjà en moins et en plus tu me retires une partie. On peut discuter ensemble et être plus à l'aise dans l'organisation générale et trouver des solutions. Donc l'objectif c'est ça. Donc ce travail doit de contact et de confiance, doit être permanent. Je dois avoir confiance dans la société de sécurité privée et inversement, ils doivent avoir confiance en nous aussi pour qu'on ils soient sûrs que chacun fasse sa sa partie de travail ». éléments clés d'un bon ppp

Interviewer : « Ok. Et cette confiance, elle existe réellement du secteur public envers le privé et vice versa, selon votre expérience ? »

Interviewé : « Selon mon expérience, oui, mais je ne représente pas tout le public. Mais oui, à mon niveau et de ma petite expérience, oui, ça fonctionne bien. Quand on n'est pas d'accord, les choses se disent. Quand on n'est pas d'accord, c'est quand même la police qui va décider. Donc ça, de toute façon, il n'y a pas de de discussion et effectivement, voilà ». confiance

Interviewer : « Ok. Confiance il y a, mais toujours avec cette idée de hiérarchie quand même ».

Interviewé : « Oui, c'est ça l'autorité administrative, elle va imposer les choses, je suis désolé ».

[Téléphone sonne]

Interviewer : « Non, il n'y a aucun problème ».

Interviewé : [Conversation]

Interviewer : « Si vous voulez, on va aller très vite sur les autres questions, comme ça je vais vous, dites-moi, toutes mes excuses, c'est mon temps, donc je j'accélère un peu. Quels sont les avantages et inconvénients que vous trouvez concrètement dans ces partenariats sur le terrain, et cetera ? »

Interviewé : « Avantage, c'est une répartition claire et nette des missions. Et c'est trouver une complémentarité entre ces missions, c'est important. Pas question de faire deux fois la même chose. L'objectif, c'est évidemment de pouvoir profiter l'un de l'autre. Le terme est impropre, mais en tout cas des compétences des uns et des autres pour se répartir les tâches, le terrain. avantage ppp L'inconvénient, moi je n'en vois pas là de prime abord, non, encore une fois, dans le domaine dans lequel je fonctionne, il y a pas beaucoup d'inconvénients. Si ce n'est qu'il y a ce côté toujours, c'est le client qui est le donneur d'ordre à la société. Et donc il faut que les choses soient clairement établies dès le départ. Qu'il n'y a pas de doute et qu'en réunion de sécurité, les choses soient vraiment claires. Il n'y a pas de zone d'ombre, il n'y a pas de zone grise. En tout cas, le gris doit être le plus clair possible pour que les choses soient nickel. Sinon, le client va dire, on va encore une fois réduire d'autant parce que ça coûte extraordinairement cher ». inconvénient ppp

Interviewer : « Et comment vous échangez de l'information dans le secteur privé ? C'est quoi vos canaux, les limites que vous observez aussi dans cet échange de formations ? »

Interviewé : « Alors, un, c'est le secret professionnel de toute façon. Le secret professionnel partagé aussi, c'est important parce que pour certaines choses, il faut donner de l'info. Les canaux, ils peuvent être nombreux et variés. On va être parfois dans le même poste de commandement. Donc moi, je suis un grand fan du poste de commandement multidisciplinaire. Donc tout le monde est là. C'est un joyeux bordel, si vous me passez l'expression aussi. La sécurité privée est là. Ce qui se passe au PC reste au PC. Voilà, le secret doit être garanti. Il faut qu'on échange au maximum d'infos. Soit, je vous l'ai dit direct, téléphone, l'utilisation de cahiers de veille, parfois pas spécialement partagés, mais je trouve que le portail national de sécurité, pourquoi pas le faire évoluer vers quelque



chose qui permette à la sécurité privée d'intervenir dans le cadre de la planification d'urgence ou pas. Mais en tout cas, ça permet d'avoir de l'info qui peut être partagée sans contraindre et sans compromettre le choix professionnel, bien entendu, mais d'avoir un échange d'informations direct.

d'informations Je reprends l'exemple des Ardentes. On fonctionne avec dans la même pièce, 2 cahiers de veille séparés, mais on a un partage permanent de l'info et aux réunions de sécurité, préparation et autres. Effectivement, là, on partage toutes les informations, c'est des analyses, et cetera. Les faits judiciaires ne sont pas cités, enfin, ils sont cités au sens macro. Voilà, on a encore une fois un intérêt à partager ça et de ne pas être dans cette tour d'ivoire, seulement la police et je décide et vous n'êtes rien. Donc c'est pas le but, c'est de travailler tous de manière claire. Encore une fois, comme c'est prévu en termes de planification d'urgence, c'est riche ».

échange d'informations

Interviewer : « Et vous pensez que c'est suffisant pour l'instant sur le terrain cet échange d'informations ou ça pourrait être amélioré ? »

Interviewé : « Ça peut toujours être amélioré de toute manière. Mais de l'expérience que j'ai, si on travaille avec les coordinateurs de sécurité et les gens qui sont habitués, moi je n'ai pas de soucis. Et c'est ce qui est demandé lors des grands événements, d'avoir toujours un coordinateur sécurité qui est responsable, une personne, un seul interlocuteur, qui a le pouvoir de décider, parce que ça c'est important aussi, de ne pas avoir quelqu'un qui doit sonner à quatre personnes avant de pouvoir dire "Ouais peut-être non, mais on va voir, on va voir". Non, il faut quelqu'un qui soit le boss et qui puisse travailler. Donc, sur les événements les plus "touchy", il faut un coordinateur sécuritaire qui va lui gérer, transmettre les informations qu'il peut, et on échange de manière plus soft ».

échange d'informations

Interviewer : « Ok. Et je passe vite sur les autres questions, comme ça je libère très vite. Qu'est-ce que vous pensez de l'armement des agents de gardiennage ? »

Interviewé : « Je l'ai dit au départ, sur la voie publique, à l'exception encore une fois de missions particulières comme le transport de fonds où les gens sont très habitués, c'est comme ça depuis maintenant plus de 30 ans, j'imagine. Quel est l'objectif de l'armement ? Plus on va s'armer, plus on va avoir des soucis. limites à l'armement selon l'objectif non à l'armement Les Sécurails, ils viennent de la police des chemins de fer, puis les Sécurails n'étaient pas armés, puis maintenant ils ont donné des notes, ils ont un pepper spray, ça s'accumule. La même chose pour les sociétés de transport en commun. Pour la population, ça peut parfois prêter à confusion aussi. À qui est-ce que je m'adresse ? Les uniformes sont fort différents entre les sociétés de sécurité de transport en commun et la police. Donc là, les choses ont bien été établies aussi. Il fut un temps où ça se ressemble très fort. On est dans une ère où on est très armé, très équipé, avec des gilets pare-balles, et cetera, et cetera. On vit une époque un peu troublée, parce que c'est bien, parce que c'est pas bien. Voilà, j'ai commencé ma carrière, j'étais en chemise, en pantalon, avec une matraque et un pistolet. Et maintenant, on est, on est bien équipé ».

Interviewer : « OK ».

Interviewé : « Un problème criminologique, ça, est-ce que c'est équipé aussi et puis ça monte en puissance. Voilà, encore une fois, qu'est-ce qu'on veut montrer de la sécurité privée ? Quelle est l'image qu'on veut montrer ? Qu'il soit autant armé pour, je sais pas moi, un site sensible de quel corps que ce soit, qu'il soit armé pour le garder, ça ne choque plus personne. Est-ce que la personne qui garde un bâtiment de la défense doit être armée quand il est à l'accueil ? Pourquoi pas ? Parce qu'avant c'était un militaire qui lui était armé. Même chose pour des bâtiments de police qui sont gardés par de la sécurité privée aussi. Ils sont armés, pas armés. Tous les policiers sont armés, pas lui. Voilà. Là, tout n'est pas encore défini en fonction et encore une fois, en fonction de ce qu'on veut, ce qu'on veut, quelle est la finalité de ça ? limites à l'armement selon l'objectif ».

Interviewer : « OK ».

Interviewé : « Mais voir des agents de sécurité armés, patrouilleurs en ville, ça pour moi ça c'est pas possible ».

Interviewer : « Et dernière grosse question pour ce qui concerne du terrorisme, donc un axe un peu particulier mais qui vous concerne aussi dans l'événementiel, est-ce que vous pensez que la sécurité privée puisse avoir une place dans cette si pas la lutte en elle-même dans tout le volet préventif, sensibilisation peut-être ? »

Interviewé : « Oui, et c'est le cas puisque pour l'événementiel, en tout cas au sens large, ils gardent



des accès au bâtiment, des lieux clos et couverts. Donc ils ont une attention portée et particulière par rapport à ça. Ils développent aussi des compétences spécifiques avec des maîtres-chiens, explo, etc. Donc ils ont quand même des moyens techniques et ils développent des moyens techniques qui prennent les mesures pour pouvoir étendre l'offre qu'ils peuvent faire au client, que le client soit étatique ou pas. Et donc oui, ils ont un rôle à jouer, bien sûr, de détection, d'observation, de dissuasion, d'observation, oui, bien entendu, d'informations et de relais d'informations. Je pense que ça, c'est important et ça fonctionne bien. En terro, en banditisme ou autre, de toute manière. Donc là-dessus, oui terrorisme -> sp a un rôle de prévention.

Interviewer : « Et ça, c'est déjà actuel un peu ou on n'axe pas vraiment sur la question ? »

Interviewé : « Si, eux, ils ont un intérêt à développer du matériel de détection technique de tout ordre pour travailler là-dessus. Donc oui, maintenant, les briefings, les briefings police, ils ne sont jamais donnés aux agents de sécurité. Donc ce n'est pas un policier qui explique aux agents de sécurité ce qu'il doit faire ou ce qui va se passer. C'est toujours via le relais du fameux coordinateur de sécurité, quel que soit son nom, de ce coordinateur-là, responsable, on va dire, il y a ce point d'attention-là. S'il y a un risque très élevé de terrorisme ou de fait majeur, c'est la police qui va remplacer les agents de sécurité. Là aussi, on doit être cohérent. Donc il n'est pas question de leur faire prendre des risques particuliers alors qu'on sait que l'entrée est particulièrement sensible, visée ou autre. Et si c'est le cas, il faut partager l'information pour que eux puissent prendre les mesures nécessaires pour s'adapter à la situation. terrorisme -> sp a un rôle de prévention Donc, en termes de terreau, eux vont vous dire qu'ils ont plein de moyens spécifiques pour détecter et neutraliser ».

Interviewer : « D'accord, ça va, je vois tout à fait. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose sur le sujet, sur autre chose ? »

Interviewé : « Non, non. Bon, pas spécialement. Je suis désolé de d'interrompre ».

Interviewer : « Non mais il y a pas de mal. C'est déjà gentil d'avoir donné de votre temps, donc franchement très bien. Merci beaucoup en tout cas ».

Interviewé : « Avec plaisir ».